

TABLE DES MATIERES

TITRE I GENERALITES.....	1
TITRE II. DE L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE.....	10
TITRE III. DE L'ASSURANCE SOINS DE SANTE.	14
CHAPITRE I. DES INSTITUTIONS.....	14
Section I. Du Service des soins de santé.....	14
Section II. Du Conseil général de l'assurance soins de santé.....	14
Section III. De la Commission de contrôle budgétaire.	19
[Section III/1 Commission pour les objectifs en matière de soins de santé]	21
Section IV. Du Conseil scientifique.....	23
Section V. Du Comité de l'assurance soins de santé.....	25
Section VI. [Collège des médecins-directeurs].....	31
Section VII. Du Fonds spécial de solidarité.....	35
Sous-section 1re. Généralités.....	35
Sous-section II. Intervention pour des soins délivrés en Belgique.	37
Sous-section III. Intervention dans le cadre de soins délivrés à l'étranger.	43
Sous-section IV. Procédures.	45
Sous-section V. Rapport d'activités.	50
Section VIII. Des commissions de conventions ou d'accords.....	50
Section IX. Des Conseils techniques.	51
Section IXbis. Commission de remboursement des médicaments	55
Section IXter. De la Commission de remboursement des implants et des dispositifs médicaux invasifs.....	57
Section IXquater. [Commission de remboursement des produits et des prestations pharmaceutiques]	58
Section X. Des commissions de profils.	59
Section XI. La Commission des médicaments [Abrogé par : Loi 25-1-99 – M.B 6-3 – art. 103]	59
Section XII. [Du groupe de travail assurabilité.]	59
[Section XIII Accès précoce et accès rapide aux médicaments].....	61
[Sous-section I Commission d'avis en cas d'intervention temporaire pour l'utilisation d'un médicament]	61
[Sous-section II Accès précoce et accès rapide aux médicaments]	63
[A. Accès précoce].....	65
[B. Accès rapide]	69
[C. Enregistrement, collecte et analyse des données]	74

CHAPITRE II. DU CHAMP D'APPLICATION.....	77
CHAPITRE III. DES PRESTATIONS DE SANTE.....	83
CHAPITRE IIIBIS. DU MAXIMUM A FACTURER.....	186
Section I. -Dispositions générales.....	186
Section II. Du maximum à facturer déterminé en fonction de la catégorie sociale des bénéficiaires.	190
Section III. Du maximum à facturer déterminé en fonction des revenus du ménage du bénéficiaire [..].	193
Section IV. Du maximum à facturer déterminé en fonction des revenus du ménage du bénéficiaire et exécuté par l'Administration de la Fiscalité des Entreprises et des Revenus. [Abrogée par: Loi (prog) 27-12-2005 - M.B. 30-12 - éd. 2 – art. 43].....	198
Section V. Dispositions relatives aux remboursements dans le cadre du maximum à facturer.	199
[CHAPITRE IIIter DU STATUT AFFECTION CHRONIQUE].....	200
[CHAPITRE IIIQUATER DU STATUT PALLIATIF].....	201
CHAPITRE IV. DE L'ETABLISSEMENT DU BUDGET DES SOINS DE SANTE.....	202
CHAPITRE V. DES RAPPORTS AVEC LES DISPENSATEURS DE SOINS, LES SERVICES ET LES ETABLISSEMENTS.	211
Section I. Des conventions.....	211
A. Généralités.	211
B. Des conventions avec les sages-femmes, les praticiens de l'art infirmier et les services de soins infirmiers à domicile, les kinésithérapeutes, les logopèdes et les fournisseurs de prothèses, d'appareils et d'implants.	211
C. Des conventions avec les établissements hospitaliers.	213
D. Des conventions avec les services et institutions visés à l'article 34, 11° et 12°.	214
E. De la convention avec les pharmaciens.....	214
F. Dispositions communes.....	215
Section II. Des rapports avec les médecins et les praticiens de l'art dentaire.	218
Section III. Dispositions communes aux sections I et II [...].....	226
Section IV. [Des avantages sociaux aux dispensateurs de soins individuels et des autres avantages qui peuvent être accordés à certains dispensateurs de soins.].....	240
Section V. [Des indemnités pour les candidats-médecins généralistes, les candidats spécialistes, les candidats pharmaciens-biologistes cliniciens, les candidats psychologues cliniciens et les candidats orthopédagogues cliniciens de même que pour les maîtres de stage en médecine, en dentisterie, des candidats pharmaciens-biologistes cliniciens, des psychologues cliniciens et des orthopédagogues cliniciens.].....	243
Section V bis. Indemnité de modification de l'offre de soins de kinésithérapie.	245
Section Vter. [Augmentation de l'offre de soins dans le secteur des soins à domicile.].....	245

Section VI. De l'intervention de l'assurance soins de santé pour des modèles spéciaux de dispensation ou de paiement de soins de santé.	246
Section VIbis. Prestations dispensées aux bénéficiaires dans un hôpital.....	251
Section VII. Des prestations de biologie clinique aux bénéficiaires hospitalisés.	253
Section VIII. Section VIII. - Des prestations de biologie clinique, d'anatomopathologie et de génétique humaine dispensées aux bénéficiaires hospitalisés et non hospitalisés.	256
Section IX. Des prestations de biologie clinique dispensées aux bénéficiaires non hospitalisés.	257
Section X. Des conditions d'intervention de l'assurance soins de santé pour certaines prestations.	269
Section XI. Dispositions particulières relatives aux modifications de la nomenclature des prestations de santé et à la réduction de certains honoraires.....	274
Section XII. Des prestations d'imagerie médicale et autres prestations visées à l'article 34.	275
Section XIIbis. [Dispositions relatives à la nomenclature de l'imagerie médicale et autres prestations.].....	278
Section XIII.....	280
Des prestations de santé effectuées en sous-traitance.	280
Section XIV. Des prestations de rééducation fonctionnelle.	281
Section XIVbis. [Dispositions particulières relatives aux spécialités pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux sous-utilisés en hôpital.].....	281
Section XIVter [Diminution de l'intervention de l'assurance obligatoire des soins de santé et indemnités pour la délivrance de médicaments en hôpital.]	282
Section XV. Des contrats relatifs à certaines spécialités pharmaceutiques	285
Section XVbis. Des obligations des demandeurs en vue de l'admission au remboursement de spécialités pharmaceutiques.....	287
Section XVI. Des devoirs des dispensateurs de soins.....	292
Section XVIbis [Des obligations des entreprises pour l'admission au remboursement d'implants et de dispositifs médicaux invasifs visés à l'article 34, alinéa 1er, 4° bis]	314
Section XVII. Des devoirs [des kinésithérapeutes, des praticiens de l'art infirmier, des sages-femmes] et des auxiliaires para-médicaux.	316
Section XVIII. De la responsabilité financière des médecins prescripteurs.	316
Section XIX. Mesures visant à maîtriser l'offre des soins pris en charge par l'assurance obligatoire.	319
Section XX [Des obligations des pharmaciens].....	319
Section XXI. [Des obligations des firmes qui mettent des produits radiopharmaceutiques sur le marché belge et demandent leur admission au remboursement].....	320
Section XXII. [Dispositions concernant la lutte contre la fraude.].....	321

Section XXIII. [Des obligations des firmes qui mettent des prestations pharmaceutiques visées à l'article 34, alinéa 1er, 5°, a), 19°, 20° et 20° bis, sur le marché belge et demandent leur admission au remboursement]	323
TITRE IV. DE L'ASSURANCE INDEMNITES.	325
CHAPITRE I. DES INSTITUTIONS.....	325
Section I. Du Service des indemnités.....	325
Section II. Du comité de gestion.....	325
Section III. Du Conseil médical de l'invalidité.	329
Section IV. Du Conseil technique intermutualiste.....	330
Section V. [Centre de connaissances de l'incapacité de travail]	330
CHAPITRE II. DU CHAMP D'APPLICATION.....	332
CHAPITRE III. DES PRESTATIONS.....	335
Section I. De l'indemnité d'incapacité primaire.	335
Section II. De l'indemnité d'invalidité.....	338
[Section III. L'octroi d'un complément d'indemnité à certains titulaires].	341
Section IV. De la possibilité de réévaluation de certaines indemnités.	342
Section V. Dispositions communes aux indemnités.	342
Section Vbis. Réadaptation professionnelle.....	353
Section VI. [Le " Trajet Retour Au Travail " dans l'assurance indemnités en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.].....	354
CHAPITRE IV. [OCTROI D'UNE PRIME DE REPRISE DU TRAVAIL.].....	357
CHAPITRE V [LE "FONDS RETOUR AU TRAVAIL".].....	359
TITRE V. DE L'ASSURANCE MATERNITE.	362
CHAPITRE I. DES INSTITUTIONS.	362
CHAPITRE II. DU CHAMP D'APPLICATION.....	363
CHAPITRE III. DE L'INDEMNITE DE MATERNITE.....	364
CHAPITRE IV. DES PERIODES DE PROTECTION DE LA MATERNITE	366
CHAPITRE V. DES CONDITIONS D'OCTROI. [DISPOSITIONS PARTICULIERES] A L'ASSURANCE MATERNITE.....	368
CHAPITRE VI. DISPOSITION GENERALE.	371
TITRE VI. DES CONDITIONS D'OCTROI DES PRESTATIONS.	373
CHAPITRE I. GENERALITES.....	373
CHAPITRE II. DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ASSURANCE SOINS DE SANTE.	375
CHAPITRE III. DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'ASSURANCE INDEMNITES. ..	379

CHAPITRE IV. DISPOSITIONS COMMUNES A L'ASSURANCE SOINS DE SANTE ET A L'ASSURANCE INDEMNITES.....	382
TITRE VIBIS. [DE L'INDEMNISATION DES DOMMAGES RESULTANT DE SOINS DE SANTE]	386
CHAPITRE I. [DES INSTITUTIONS]	386
Section I. [Du service " Fonds des Accidents médicaux " (FAM)]	386
Section II. [Du Comité de gestion du service]	388
CHAPITRE II. [1 DU FINANCEMENT]1	390
TITRE VII. DU CONTROLE ET DU CONTENTIEUX.....	392
CHAPITRE I. DISPOSITION COMMUNE AU (SERVICE D'EVALUATION ET DE CONTROLE MEDICAUX) ET AU SERVICE DU CONTROLE ADMINISTRATIF.	392
CHAPITRE II. DU CONTROLE MEDICAL.	393
Section I. [Le Service d'évaluation et de contrôle médicaux et le Comité du Service d'évaluation et de contrôle médicaux].....	393
Section Ibis. Des contestations entre les dispensateurs de soins et le Service d'évaluation et de contrôle médicaux	401
Section Iter. Du droit d'enquête du Service d'évaluation et de contrôle médicaux.....	410
Section Iquater [Dossier, services et signature électroniques].....	412
Section II. [Du personnel d'inspection du Service d'évaluation et de contrôle médicaux] ..	416
Section III. Des médecins-conseils.	419
Section IV. Des mesures disciplinaires.....	424
Section V. Des décisions du fonctionnaire-dirigeant du Service d'évaluation et de contrôle médicaux et des décisions de juridictions administratives auprès du Service d'évaluation et de contrôle médicaux	426
Section VI. Dispositions <i>relatives</i> aux médecins-conseils de la Caisse des soins de santé de la S.N.C.B. Holding. >.....	428
CHAPITRE III. DU CONTROLE ADMINISTRATIF.....	429
Section I. Du Service du contrôle administratif.....	429
Section II. De la récupération des prestations payées indûment.....	433
Section III. Des offices de tarification.	436
Section IV. [Des sanctions applicables aux organismes assureurs].....	439
CHAPITRE IV. DES JURIDICTIONS ET DES SANCTIONS.	442
Section I. Des juridictions.....	442
Section II. Des sanctions administratives et des sanctions pénales.	442
CHAPITRE V. DE LA PRESCRIPTION.....	450

CHAPITRE VBIS. CONDITIONS DE PAIEMENT	452
CHAPITRE VI. - DU SERMENT.....	453
TITRE VIII. DISPOSITIONS COMMUNES A L'INSTITUT, A LA CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE ET A LA [CAISSE DES SOINS DE SANTE DE LA S.N.C.B. HOLDING.....	454
CHAPITRE I. DU PERSONNEL.....	454
CHAPITRE II. DES ORGANES DE CONTROLE.	461
TITRE IX. DU FINANCEMENT.....	463
CHAPITRE I. DES RESSOURCES DE L'ASSURANCE ET DE LEUR REPARTITION... 463	
Section I. Des ressources de l'assurance.	463
Section II. De la répartition des ressources de l'assurance indemnités et des autres dispositions financières propres à cette assurance.	522
Section III. Des frais d'administration des organismes assureurs.	523
Section IV. De la responsabilité financière des organismes assureurs, de la répartition des ressources de l'assurance soins de santé et des autres dispositions financières propres à cette assurance.	530
Section IVbis. Des dispositions diverses relatives à l'assurance soins de santé et à l'assurance indemnités et, notamment, aux avances.	541
Section V. Dispositions particulières.	544
CHAPITRE II. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.	546
CHAPITRE III. RECUPERATION DE SOMMES DUES.....	548
TITRE X. DISPOSITIONS FINALES.....	549
TITRE XI. DISPOSITIONS TRANSITOIRES.....	552
TITRE XII. DE LA PUBLICITE.....	555